



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rodez, le 19 mai 2022

Plan d'urgence d'amélioration des délais de délivrance des passeports et cartes d'identité

En raison de la demande forte actuelle pour la délivrance des passeports et cartes nationales d'identité, et de ses incidences sur les délais d'obtention de ces titres, le ministre de l'Intérieur et la ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur chargée de la Citoyenneté, ont demandé aux préfets de déployer un plan d'urgence en vue d'améliorer la situation rapidement, en lien avec les maires des communes concernées.

La délivrance des titres d'identité, carte nationale d'identité et passeport, est une mission dont la mise en œuvre est partagée par les communes, en charge de l'enregistrement des demandes des titres, et des services du ministère de l'Intérieur, chargés de l'instruction des demandes et de la fabrication des titres.

Depuis le début de l'année 2022, les demandes de nouveaux titres ou de renouvellement de ceux-ci, ont connu une hausse importante par rapport à 2021, sous l'effet de la sortie progressive de la pandémie qui a conduit de nombreux Français à engager les démarches de renouvellement de leur carte nationale d'identité ou passeport en vue de déplacements personnels ou professionnels. A cet effet de rattrapage, s'ajoute la hausse saisonnière des demandes de titres liée à l'approche de la période estivale et de la période des examens du mois de juin ainsi que l'attrait suscité par la nouvelle carte d'identité.

Cela a conduit à une forte sollicitation des communes chargées d'enregistrer les demandes et à une dégradation des délais de prise de rendez-vous pour nos concitoyens. **Dans le département de l'Aveyron, le délai moyen de rendez-vous dans les 18 communes équipées est ainsi passé de 11 à 57 jours entre janvier et mai 2022 (pour un délai moyen de 65 jours à fin avril 2022 au plan national).**

Dans ce cadre, la préfète de l'Aveyron a réuni le 9 mai les maires des communes concernées afin d'échanger sur la situation et évoquer les pistes d'amélioration.

Un examen de la situation dans chaque commune est en cours, supervisée par les sous-préfets d'arrondissement, afin de mettre en place un plan d'action visant la réduction des délais de rendez-vous : optimisation de l'utilisation des dispositifs informatiques de recueil des dossiers, raccourcissement de la durée de chaque rendez-vous (le temps de recueil normal étant estimé à 15 minutes) ou extension des plages horaires d'ouverture au public, chaque fois que possible.

La préfète de l'Aveyron a également sensibilisé l'ensemble des maires du département, y compris des communes non équipées pour le recueil, à l'intérêt d'accompagner les usagers qui le souhaitent pour la préparation de leurs dossiers de demande.

Cet effort d'accompagnement passe en particulier par le recours plus systématique à la pré-demande en ligne proposé par l'ANTS (agence nationale des titres sécurisés) sur son site <https://passeport.ants.gouv.fr>. Cet outil est utilisé aujourd'hui pour 54 % des demandes déposées dans l'Aveyron et pourrait être amélioré. Il permet en effet aux usagers de préparer leur dossier en amont, d'enregistrer leurs données personnelles de manière totalement sécurisée et permet, au final, un gain de temps significatif lors du recueil des pièces du dossier en mairie.

Le réseau des France services du département a également été sensibilisé en ce sens.

Les demandes les plus urgentes (par exemple pour des raisons professionnelles ou pour les Français qui ne disposent d'aucune pièce d'identité, en cas de vol ou perte du titre, départ à l'étranger imprévisible pour des raisons familiales ou de santé) pourront être prioritaires.

L'État accompagnera financièrement, à travers une enveloppe nationale exceptionnelle de 10 millions d'euros, les communes qui se mobiliseront dans cet effort collectif, notamment par la prise en charge de dispositifs de recueil supplémentaires et l'augmentation des créneaux de rendez-vous et du nombre de dossiers recueillis.

Par ailleurs, les services en charge de l'instruction des demandes déposées en mairie (centre d'expertise et de ressources titres - CERT) sont en cours de renforcement en effectifs afin d'assurer un délai de délivrance optimal. 160 nouveaux agents ont été ainsi recrutés au plan national sur cette mission, depuis le début de l'année 2022, soit une hausse de 30 % des effectifs.

Enfin, le ministère de l'Intérieur a indiqué que les cartes nationales d'identité et les passeports expirés depuis moins de 5 ans seront considérés comme recevables pour les personnes se présentant aux examens prévus aux mois de mai et juin et pour passer les épreuves du permis de conduire.